



MINISTÈRE
DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de la jeunesse, des sports
et de l'artisanat*

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
.....

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°

/ MCE / DJS

Papeete, le

APPEL A CANDIDATURE

pour un prestataire au profit de la D.J.S.

Acheteur public

La Polynésie française, pour le compte de la direction de la jeunesse et des sports
(ci-après désigné par le sigle « DJS »)

Autorité compétente

Madame la Directrice de la jeunesse et des sports, Loan HOANG OPPERMANN

Date et heure limite de remise des offres : 31/01/2022 à 11h00

Lieu de remise des offres :

Dépôt au Secrétariat de la Direction de la jeunesse et des sports
située à l'angle de l'avenue Pouvana'a a OOPA et du boulevard Pomare
Immeuble TEMATAHOA à Papeete
Papeete TAHITI

Ou

Par mail : secretariat@jeunesse.gov.pf

I – Informations relatives à l’acheteur public

L’acheteur public est la Polynésie française, représentée par la Directrice de la jeunesse et des sports, Madame Loan HOANG OPPERMANN.

Nom et coordonnées de l’organisme acheteur :

Polynésie française, Direction de la jeunesse et des sports

Angle de l’avenue Pouvana’a OOPA et du boulevard Pomare à Papeete, Immeuble TEMATAHOA

B.P. 67 – 98713 PAPEETE

Tél. : (689) 40 50 18 88, Fax. : (689) 40 42 14 66

Courriel : secretariat@jeunesse.gov.pf

II – Objet et caractéristiques principales

Concevoir, préparer et mettre en œuvre des épreuves certificatives, conformes à la réglementation en vigueur, conduisant à la délivrance de diplômes professionnels dans les domaines des activités physiques et sportives, pour le compte de la Direction de la jeunesse et des sports.

Prestations à réaliser sous le contrôle du responsable de la Cellule des certifications de la Direction de la jeunesse et des sports.

Modalités d’organisation :

800 heures de prestations programmées sur 10 mois environ, entre février et décembre 2022, avec une moyenne de 80 heures par mois à effectuer par séquences de 3 à 4 heures, le matin, du lundi au vendredi.

Activités réalisées dans les bureaux de la Cellule des certifications de la Direction de la jeunesse et des sports, situés au premier étage du bâtiment B de l’Immeuble Jacques Teheiarri Bonno, rue Bernière, à Pirae, à l’exception des épreuves d’évaluation organisées en d’autres lieux.

III – Conditions financières relative à la consultation

Le prestataire retenu signera une convention avec la Direction de la Jeunesse et des Sports, sous l’autorité de son ministère de tutelle, dans laquelle seront indiquées les modalités de commande et de paiement des prestations.

Le financement de l’opération est imputé sur le budget de la Polynésie française.

La prestation sera payée à service fait ; aucun acompte ne sera réalisé.

IV – Critères du choix du prestataire

L’offre du candidat sera évaluée sur les critères suivants :

- Critère n°1 : Qualification et expérience (40%) ;
- Critère n°2 : Connaissance technique du domaine et de la réglementation en vigueur (30%) ;
- Critère n°3 : Prix (30%).

Les offres feront l’objet d’un classement en fonction de la note finale obtenue par chaque candidat au regard des critères d’attribution mentionnés ci-dessus.

Le candidat ayant la note « N » la plus élevée sera classé premier et considéré comme celui ayant formulé l’offre la mieux-disante. Dans le cas où plusieurs candidats arriveraient en tête avec le même nombre de points, le candidat ayant obtenu la meilleure note au critère prix sera retenu.

V – Délai de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au 31 janvier 2022 à 11h00.